

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration**

SÉANCE DU 28 JUIN 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-HUIT JUIN,

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Céline VERON, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE.

Etait absente : Nicole BERNARDIN.

OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration – période du 1^{er} avril au 31 mai 2022.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 juin 2020, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mai 2022.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	368	24 232,00 €
	Aide alimentaire d'urgence	-	0,00 €
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	1	75,00 €
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	-	0,00 €
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	14	2 420,02 €
	Aide au paiement d'une facture d'eau		383,37 €
	Aide à l'équipement personnel et ménager		5257,75 €
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	3	445,90 €

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20220628-DEL-2022-067-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception en préfecture : 01/07/2022

Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	221	6 412,00 €
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	-	0,00 €
	Aide à l'accès au matériel optique	1	184,50 €
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	1	156,64 €
	Aide à la visite médicale	2	320,00 €
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	32	8 388,00 €
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	8	3 111,32 €
Faire face aux imprévus, à un événement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	7	2 357,04 €
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	4	2 000,00 €
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	0,00 €
	Aide aux jeunes en insertion	-	0,00 €
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	0,00 €
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	5	740,60 €
	Permis Citoyen	11	7 572,40 €
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	39	783,90 €
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	-	0,00 €
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	-	0,00 €
Total		743	65 040,44 €

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est à dire hors dispositifs) accordées depuis le 1er janvier 2022 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2021		2022	
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Janvier	376	39 361 €	389	36 156,07 €
Février	330	26 098 €	373	33 749,40 €
Mars	468	41 001 €	469	39 280,37 €
Avril	414	43 087 €	338	32 245,85 €
Mai	364	32 349 €	405	32 794,59 €
Juin	395	38 765 €		
Juillet	397	41 440 €		
Août	402	28 502 €		
Septembre	398	42 175 €		
Octobre	435	39 562 €		
Novembre	426	32 787 €		
Décembre	385	42 065 €		
TOTAL	4 790	447 191,92 €	1 974	174 226,28 €

Le conseil d'administration prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20220628-DEL-2022-067-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022